L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 4 DECEMBRE 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUPOUR & LEREE, PROPRIÉTAIRES - GÉRANTS.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $6; par trimestre, $4
Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.
EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi
Par an, $4; par semestre, $2.
TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à tout de ville dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $2 le carré pour chaque insertion.
Les annonces par bloc par interville, paieront comme nouvelles nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces en noir, dans la page éditoriale, paieront $2 pour le carré par ligne.
Les personnes faisant régulièrement et convenablement des annonces transitoires, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel exemple qu'il sera convenable avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les résolutions d'annonces d'affaires paieront 20 cents cent la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas spécifié seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement de nombreuses lettres seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 4 DECEMBRE.

☞ Pour la liste des navires et vaisseaux arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir les annonces.

Par le shérif—Le fonds et l'installation de la pharmacie située rue St-Charles, No 28.

Par J. B. Cronin, à midi, à la Bourse des Négociants et des Entrepreneurs, rue Royale—Un lot de terre situé dans le Troisième District, compris entre les rues Ste-Anne, Dauphine, Bourbon et Orléans; au autre terrain dans le Troisième District, entre les rues Esplanade, Kerlérec et Mirtle, provenant de la succession d'Alexandre Derbes.

Par Thomas J. Speer, à midi, à Carrollton, au dépôt de l'entrée de fer — Un lot de fabriques à l'usage de chemin de fer, vendu pour le compte de la Compagnie de chemin de fer de Carrollton.—Voir l'annonce.

Par Lesamont, rue de Chartres: 250 salmes bottes, 100 barils de brocoque; neuf, habillements d'hiver, 100 couvertures, etc.

Par Louis Stern & Bro, dans leur salle de vente, rue du Champ — 500 lots marchandises sèches de fonds et de fantaisie et une grande quantité d'articles d'hiver, &c.

Par S. Quinnell, à l'encan, rue Bienville et passage de la Bourse—Meubles d'un club.

Par W. E. David, aux écuries No 124 rue Baronne—Un grand choix de chevaux, mules, harnais, &c.

Par Charles E. Fortier, dans son Encan Général, situé rue et Hôpital — Un lot d'outils de boulangerie et de sucrerie, sacs, chevaux, deux wagons et 10 à 12 harnais.

Par Eug. Tourné, à son magasin d'encan, rue Vieille-Levée Brandy, whisky, genièvre, vermouth, sardines, vins de cannes et en barriques, madère, sherry, porto, &c.

Par A. Fribur, à 10 heures, à sa salle de vente — Marchandises sèches, habillements de saison, à tailles de femmes pour hommes, bottes, souliers, chapeaux, &c.

Par H. Gibbons, Marks & Co, à leur salle d'encan, à 10 heures — Importante vente de quincaillerie en fer et acier, de toilette, manteaux, écharpes, maisons, mouchoirs, couvertures et habillements de saison. — De plus, vente du Bureau des Ancêtres, à 1 heure : Marchandises sèches, chemises, toile d'emballage, &c.

Par A. Blohm & Co, à 10 heures, à leurs salles de vente, rue de Chartres—Vente spéciale de vêtements, et une autre nouvelle de marchandises sèches.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Kramer Turpin, 93 Vieille Levée.

☞ L'abondance des annonces qui doivent paraître sous la première page, nous force à ajourner la distribution de nos matières à demain. Jusqu'à nouvel ordre, le feuilleton sera remplacé par la troisième page, et une partie des nouvelles ou articles de variété sera rejetée pour la seconde page. Cette nouvelle distribution ajoutera à la valeur des annonces insérées à l'intérieur du journal et nous permettra de satisfaire aux demandes des lecteurs.

Le Message du Président.

Nous avons reçu encore, à l'heure où nous écrivons, qu'un extrait du Message présidentiel, mais cet extrait suffit pour donner une idée du caractère général de l'ouvrage. Pour ainsi, il ressemble à tous ceux émanés du Président depuis près de trois années et les partisans seraient certainement très fâchés de ne pas reconnaître en celui-ci la paternité de leurs prédécesseurs. Les messages du président passent et les monuments qui resteront, non seulement publiés annoncent dans leur auteur un brillant esprit ou un puissant génie, mais bien parce qu'ils portent des traits caractéristiques de l'esprit de bonne foi, de constance et de fermeté. M. Johnson est encore aujourd'hui ce qu'il était en tout temps, l'ami des libertés publiques et l'énergique défenseur de la Constitution fédérale. Il voit toujours le salut dans l'instrument, et la ruine hors de là. Comme les provisions de M. Johnson ne sont réalisées en aucune sorte qu'il n'est sorti que désordre et désastre de sa politique qui a osé prendre en pitié la Constitution fédérale et qui l'a regardée comme lettre morte; comme les prévisions de M. Johnson se sont réalisées en cet autre sens que l'exemple des Etats-Unis, revenu de son engouement pour de fausses théories, semble réprouver les extravagances criminelles du parti radical; il est certes pas au moment où la politique sagesse triomphe que le Président pourrait se résoudre à l'abandonner pour se jeter dans des événements qui ne se feraient avec de personne et qui laisseraient jamais été les siens.

Il est vrai que, comme précédemment que les Etats majorité en rébellion sont toujours membres de l'Union et jouissent de l'Exécutif, son devancier, ainsi que les chefs des départements ont adopté et ont agi sur le principe que l'Union n'est pas dissoluble. M. Johnson répète que le Congrès a soumis des amendements constitutionnels aux Etats du Sud en acceptant leurs vues, les juges de la Cour Suprême ont reconnu que les Etats du Sud dans leurs districts et leurs ressorts, après cela, les Etats du Sud faisant partie intégrante de l'Union, la Constitution doit en leur égard être la suprême loi pour ces Etats que les autres. Ils doivent y obéir et ils obéissent. En conséquence, le Président n'est pas strictement logique en recommandant au Congrès le rappel des actes qui placent les Etats sous le joug de commandants militaires investis de pouvoirs à peu près illimités.

Qu'un suffrage nègre, le Président s'exprime avec une netteté et une force qui plaisent beaucoup, nous n'en doutons pas, à toutes les nuances du parti. Comparant la domination nègre au despotisme militaire, il dit que le premier était et pire que le second. Le peuple, dit-il, le connaît. — et certes le Président connaît le peuple dont il parle, — préférera une oppression militaire sans fin à la domination qui résulterait d'une sujétion à la populace. Et cependant, M. Johnson ne se laisse ni à l'emportement ni au préjugé, car il cite quelques noirs ont droit à être convoqués aux urnes et jouissent de la liberté. Mais il déclare que il est possible de leur donner un gouvernement, à leur façon, ce serait une grave question et savoir si on devrait le leur donner ou si l'humanité ne ferait pas un devoir à la nation de les sauver d'eux-mêmes. Encore, dit le message, ne s'agit-il pas de les laisser se gouverner eux-mêmes, il s'agit, suivant certain parti, de leur donner le gouvernement de race blanche et de leur abandonner le contrôle des destinées de tout le pays.

Sur ce sujet le message est d'une éloquence puissante et nous croyons qu'il produira sur les lecteurs du Nord une profonde impression. Et cela, notons-le bien, est dit avec calme et simplicité, sans vanité et sans jactance, bien qu'il ait été fait dans des pays de gênant et de vingt raison aux vues éclairées du Président.

Si le résultat des dernières élections dans les pays des Etats du Nord n'inspire au président Johnson aucun sentiment de modération personnelle, les tentatives de mine en accusation reprises avec plus de ténacité que jamais, ne lui inspirent pas la moindre crainte, et son langage en faisant pas, au contraire, il ne fait pas plus ferme si plus significatif; et ce dernier paragraphe que nous reproduisons littéralement car il en vaut la peine.

Nous pourraient survenir ou, certaines lois avait subi toutes les formes constitutionnelles et avant été insérées dans le bulletin des lois de la république, il serait de devoir de l'Exécutif de refuser de les mettre en vigueur, sans égard aux conséquences de ce refus, ce qui laisserait le pays dans une guerre civile justifiable.

Le langage est certainement nouveau, mais il est juste et donne au message présidentiel un caractère d'autorité et de puissance dont les autres documents de ce genre, demande de M. Johnson, avaient toujours manqué jusqu'ici. Nos présumons donc que les radicaux eux-mêmes rendront au Président le respect qui lui est amplement dû.

— Le *Journal de Paris* annonce que M. Rouher est toujours dans un état de santé qui, sans donner d'inquiétude à ses amis, prouve que difficile à Fontainebleau l'air nécessaire de son tempérament et difficiles peut-être le moment qui va s'ouvrir le 18 novembre.

LE RADICALISME D'AMENDE.—Un parti à beau vouloir se raidir contre les faits, il finit toujours qu'il en subisse, bon gré mal gré, l'influence. Les Radicaux, qui ont tâché pendant longtemps de nier la signification des derniers élections, sous prétexte qu'elles n'étaient pas politiques, n'étant pas congressionnelles, ne paraissent pas vouloir prolonger cette comédie. Les plus fins d'entre eux commencent à parler de modifications dans leurs lois d'amour, c'est à dire dans leurs lois de reconstruction militaire, et ces modifications viseraient de la section des Etats Unis à laquelle on a toujours supposé, non sans raison, les préjugés les plus enracinés contre le Sud. M. Wilson, un des deux sénateurs du Massachusetts aux Etats Unis, et président du comité de reconstruction, le même sénateur qui vint ici, il y a près d'un an, haranguer les affranchis louisianais sur une des places de notre ville, se propose de démolir les lois de reconstruction dans ce qu'elles ont de plus odieux pour le Sud, l'exclusion politique d'une certaine catégorie de blancs. M. Wilson étendrait le droit de suffrage à tous les citoyens sans distinction, et la constitution ne devrait plus être ratifiée alors par la majorité des électeurs inscrits sur les listes de l'enregistrement pour être valable; il suffirait qu'elle fut approuvée par la majorité des votants seulement. Cette concession serait immense, si avec cela le Congrès voulait bien laisser contrôler l'enregistrement par des hommes indépendants et honorables sans distinction de parti. Que ces modifications aux lois de reconstruction soient faites et, tout le monde devenant électeur et éligible, le Sud échappe à la suprématie des noirs et le radicalisme est tué à jamais.

RESTAURATION.—Nous croyons que l'œuvre de restauration a véritablement commencé en Louisiane, témoin l'ordre que nous donnons ci après en extenso, d'autant plus facilement que cet ordre se compose d'une seule ligne : mais cette ligne est d'une éloquence irrésistible. Nos lecteurs se rappellent que le juge A. Cazabat, continuellement inquiété par le général Mower, avait noblement prévenu son caprice en donnant sa démission. Le juge Cazabat, cependant, avait rendu une justice impartiale et sévère dans son district, et tout le monde reconnaissait son mérite et sa probité. Mais, ayant eu le malheur de déplaire au général Mower, il dut quitter sa place, et le fut donnée à un homme que le général Hancock, cédant au cri de l'opinion publique, a dû lui même destituer. Rendre la place vacante n'était pas assez pour l'esprit droit du général Hancock, et cédant de nouveau au cri de l'opinion publique, il vient de rétablir le juge Cazabat sur son siége. C'est là un acte de justice complète envers un homme qui en était digne sous tous les rapports. Nous n'avons pas besoin de dire que cet acte fait le plus grand honneur au général Hancock, dont la conduite en cette occasion a pu surprendre bien des gens, mais a parfaitement satisfait ceux qui ne le connaissent pas mieux que nous ses principes. Voici l'ordre annoncé plus haut :

Quartier général du 5e District militaire, Nlle Orléans, le 3 décembre 1867.

Ordres spéciaux No 291—

[*Extrait*]

4. A Cazabat est, par le présent, nommé juge de la Cour du Second District judiciaire de la Louisiane.

Par ordre du maj. gén. HANCOCK.

W. G. MITCHELL,
Lieut. col. brev. a. a. adj gen.

LA CONVENTION DE L'ALABAMA. Cette convention qui s'est fait remarquer des les premiers jours de la session, par son esprit ambitieux et une envie démesurée de produire, est loin d'avoir épuisé son zèle législatif. Elle délibère et produit toujours et ses produits sont d'une diversité sans pareille. Tous cela est précédé naturellement de beaux discours où la philosophie le dispute à la science, et où l'art de l'éloquence brille d'un vif éclat. Toutefois, si nous en croyons nos dépêches, le général Pope n'en paraît pas fort satisfait, car il écrit à son subordonné, le général Swayne, qui commande à Montgomery, d'engager la convention à se retirer au plus vite, ses dernières productions mettant au p ri l'œuvre de la reconstruction. Il faut que la convention de l'Alabama se voit livrée à de terribles licences pour déposer le général Pope, son plus grand soutien. Nous supposons qu'il faudra bientôt donner le même conseil à toutes les autres conventions reconstructrices du Sud, ce qui justifiera pleinement les mots du message présidentiel : "Gardez-vous de vous les nègres à eux-mêmes."

THÉATRE DE L'OPÉRA. — On donnera, demain soir, à la théâtre *La Dame blanche*, un des opéras le plus populaire et le plus fameux dans le passé, fameux dans le présent, et à laquelle l'avenir ne manquera jamais, car l'opéra de Boieldieu est un chef d'œuvre de tous les siècles, et qui restera chef d'œuvre, tant qu'il y aura au monde un orchestre capable d'en faire ressortir les beautés lyriques. La troupe de l'Opéra est composée d'artistes fort habiles et nous croyons que *La Dame blanche* sera jouée et chantée mieux qu'elle ne l'a jamais été en ce pays. Le spectacle commencera à 7 heures.

Nouvautés—MM. Louis Pissard, rue du Canal No 177, ont constamment en main un stock complet de toutes les nouveautés parisiennes, les plus à la mode et les plus recherchées, attendu qu'ils en reçoivent un assortiment additionnel par tous les arrivages. Ces Messieurs ont aussi un fonds d'articles de fantaisie de toutes sortes, des parfumeries françaises et un grand choix de bonbons, de chocolat, dragées, etc., qu'ils vendront à des prix réduits. On trouvera aussi chez eux, une grande abondance d'articles très élégants et très recherchés et surtout très nouveaux, admirablement imaginés et confectionnés pour cadeaux du jour de l'an. Voyez l'annonce.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE—3 décembre.

THERMOMETRE DE C. DUMAREL, OPTICIEN, 7 carrefour Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	68 deg.
Midi	70 "
3 heures P. M.	73 "
6 heures P. M.	68 "

CONVENTION—*Mardi, 3 décembre*—La convention se réunit à 11 heures sous la présidence de M. Taliaferro. 81 délégués sont présents.

Les résolutions suivantes sont présentées :

Par M. Ragan, de Baton Rouge—Installation du siége du gouvernement d'Etat à Baton Rouge; élection, grâce au produit d'une taxe spéciale, d'un bâtiment convenable dans ce but.

Par M. R. H. Isabelle (c) d. Orléans—Résolution fixant le taxe du relaire des convivent et adoptant le système des huit heures de travail.

—Le juge Cooley présente à ce propos un amendement libellé à la fois les taxes des médecins et à 10 pour cent la remise accordée aux avocats sur les rétribuées stenoisissements. Déposée sur le bureau.

Par M. P. P. S. Pinchback (c) d'Orléans—Demande au Congrès que les lois de reconstruction soient amendées de manière à ce qu'une majorité du nombre total des votants sur la Constitution proposée puisse déterminer son adoption ou son rejet. Adopté. Des copies de cette résolution seront immédiatement envoyées au Congrès.

Par R. J. Cromwell (c). d'Orléans, résolution définissant et assurant les droits civils et sociaux de la population de couleur de la Louisiane.

(L'assemblée, par un vote de 49 voix contre 40, refuse de faire imprimer 200 exemplaires de la résolution ci dessus.)

La résolution de M. Crane, d'Orléans, relative à la formation quotidienne de l'assemblée en comité général, est ensuite prise en considération et adoptée.

Les résolutions suivantes sont discutées :

Par M. Newsham, de Bâton Rouge, réclamant du général Hancock le remplacement de tous les fonctionnaires d'Etat que le Congrès a mis à l'interdit, par des hommes loyaux.

M. Lynch, de Carroll, propose de renvoyer au comité judiciaire cette proposition, qui, suivant lui, implique quelques points de droit sur lesquels il est nécessaire de prendre une décision.

M. Wickliffe, d'Orléans, ne voit aucun point de droit dans cette résolution. C'est simplement une requête au général Hancock de faire telles et telles choses.

M. Blackburn, de Claiborne, dit qu'il connaît quelques "rebelles" des plus incorrigibles et repentants, qui ont été enregistrés comme loyaux sous la loi actuelle, tandis que nombre d'hommes loyaux et estimables ont été exclus par suite des dispositions du bill de reconstruction. Lorsqu'il espère que le texte de l'acte du Congrès, exigeant le serment de fidélité, et lui ordonnant même d'agir comme juré, sera intercalé dans la résolution.

Le juge Cooley, de la Pointe Coupée, est d'avis que la convention n'a rien à demander au commandant général. La tâche de l'assemblée est simplement de réviser la constitution. Si le général Hancock persiste à conserver dans leurs fonctions des "rebelles" incorrigibles, il en sera responsable vis-à-vis du Président et du Congrès.

M. Smith, d'Orléans, est d'avis qu'il entre dans les attributions de l'assemblée de déclarer quelles sont les personnes dont les titulaires sont en rébellion à la reconstruction.

En fin de compte, la question est renvoyée au comité général.

Par M. Lynch, de Carroll : résolution accordant aux délégués $8 par jour pour une période de temps n'excédant pas trente jours et un indépendant égal à celui qui était payé aux membres de la dernière législature. Rejeté.

Par M. Packard, d'Orléans, instructions au comité chargé d'élaborer un projet de constitution et autorisant ledit comité à siéger pendant les séances de la Convention. Déposé sur le bureau.

Par M. W. H. Hiestand, de Natchitoches, amendement l'emploi d'un commis pour le comité d'impression. Amendement de M. Tinchant : "neuf dollars devront être alloués par la Convention." Autre amendement : "les autres comités permanents sont également autorisés à employer un commis." Déposé sur le bureau.

Par M. M. Schwab, de Jefferson, ordonnant l'insertion quotidienne des débats de la convention dans le journal allemand. Renvoyé au comité des impressions.

Les propositions des différents comités étant invitée à présenter leurs rapports, M. Fuller, d'Avoyelles, président du comité des finances, fait savoir qu'il n'a aucun rapport à faire, pour la bonne raison qu'il n'a pas de fonds à un disposition.

M. Wickliffe, d'Orléans, présente, sous forme de pétition au Congrès, une série de résolutions relatives à la reconstruction de l'Etat en vertu de l'acte du Congrès, et déclarant qu'il était nécessaire dans ce but, avant de soumettre la constitution au peuple, de pourvoir au remplacement de tous les "rebelles" aujourd'hui en place. Déposé provisoirement sur le bureau.

M. Blackburn, de Claiborne, présente une ordonnance pénétrant aux dépenses contractées de la Convention au moyen d'une émission d'obligations d'Etat jusqu'à la concurrence de $500,000, portant intérêt à 3 pour cent, $270,000 devant être prélevés sur toutes les recettes du Trésor après le mois de janvier 1868, pour rembourser les obligations et payer l'intérêt, jusqu'à ce que la dette soit complètement éteinte—et $6,000 sur la vente et les obligations pour faire face aux dépenses de gravure, d'impression, etc. Renvoyé au comité général.

M. McMillan, de Carroll, demande à ne pas faire partie du comité chargé de recevoir le général Hancock. Il est fait droit à sa requête.

L'assemblée discute ensuite, longuement, en comité général, la résolution de M. Newsham, réclamant du général Hancock le remplacement des fonctionnaires "rebelles." MM. Newsham et Crane, d'Orléans; Crawford, d'Ouachita; Ingram, de Caddo; Pinchback, d'Orléans; Cooley, de la Pointe Coupée; Blackburn, de Claiborne, et Harper, de St Charles, prennent successivement la parole. Cette discussion n'aboutit à aucun résultat, et l'assemblée s'ajourne à mercredi à 11 heures.

MORTALITÉ. — Il y a eu 39 enterrements pendant la journée finissant hier, à 6 heures du soir. Sur ce nombre, quinze décès ont eu lieu par suite du choléra et deux par suite de fièvre jaune.

EXHUMATION.—Les restes de la malheureuse femme trouvée dernièrement par Jefferson Levee au moment où elle implorait la charité des passants, vont être exhumés par ordre du coroner. La défunte, morte à l'Hôpital de la Marine, a été enterrée en vertu d'un certificat signé par les docteurs Gray et Henley, les deux médecins qui l'ont soignée. On sait qu'il est formellement interdit aux fossoyeurs d'enterrer les personnes mortes à la suite de blessures, sans une enquête du coroner ou l'autorisation formelle des autorités militaires.

ARRESTATIONS. — Louis Andrew et Battrala Carthusa ont été définitivement arrêtés hier, en vertu d'un mandat lancé par le lieutenant Ward, sous l'accusation d'avoir tué un nègre surpris au moment où il volait des oranges. Le coroner, on se le rappelle, après une enquête sommaire, n'avait pas jugé à propos de mettre les deux accusés en état d'arrestation.

— Jacob Williams, accusé par M. Thos. Newman d'abus de langage et de maltraitements, a été arrêté dans le Quatrième District.

VOL. — L'épicerie de James Donnelly, au coin des rues Thalia et Tchoupitoulas, a été visitée, dans la nuit de lundi à mardi, par des voleurs qui ont pu, grâce à de nombreux clients qui ont enlevé $130 en billets du Trésor et de la ville.

LE BALAYAGE DES RUES. — Les balayeurs des rues n'ont pas été payés depuis *trois mois*. Cela ne fait nullement l'éloge des commissaires chargés de ce département.

RÉCEPTION FLATEUSE. — M. Lewis Baker, le nouveau directeur du Théâtre St Charles, a été l'objet, lundi, d'une ovation très flatteuse. Cette scène populaire ne saurait que prospérer sous son habile directeur.

LE TEMPS. — Pendant la journée d'hier, la température a été clémente et agréable. On a peine à se croire au commencement de l'hiver.

CONSEIL MUNICIPAL

ALDERMEN. — La résolution allouant $25 pour couvrir les frais de procès entre le bureau d'école et les directeurs nommés par le conseil actuel, est rejetée.

Les résolutions des assistants aldermen pour substituer la compagnie du chemin de fer de St Charles aux droits de Nicholson et Cie, à la dite route, sont adoptées.

Adoptée également une résolution pour entourer de banquettes le marché construit par J. Kaiser, rue Felicité, le marché devant rouvrir à la ville après un laps de 15 ans.

Adoptée une résolution pour réserver à la Compagnie des Opéras, certains wharves entre Rue Anne et Toulouse.

Une résolution constituant un comité qui aurait chargé d'examiner les lois de la rive gauche du fleuve dans le dessein de faire employer des travailleurs du Workhouse pour les réparer, est déposée sur la table. L'ingénieur du chemin de fer de Jackson a été chargé de dépenses à $32,000. La Compagnie demande l'assistance de la ville et de l'Etat.

Une résolution portant que les revenus du marché est renvoyée aux Assistants-Aldermen, après le rejet des amendements faits par le conseil.

La résolution d'interdire la vente des boissons spiritueuses dans l'édifice des Cours de justice est rejetée.

Le Conseil entre en séance exécutive et s'ajourne.

ASSISTANTS ALDERMEN. — M. Sullivan présente le rapport du trésorier constate $101,601 23 de dépenses. Balance en caisse, $221,424 19. Référé.

La mairie Heath, dans un message, appelle l'attention sur l'importance de faire une estimation du budget des dépenses, etc., pour l'exercice prochain. Il annonce également qu'il sera à même, lors de la prochaine réunion, de fournir un rapport complet sur les fonds Pauline et McDonough.—Référé. Le message est également renvoyé à l'examen des Aldermen.

Le conseil se lève à 8 heures. Eu égard aux résolutions d'enquête sur la manière dont le comité des nécessaires de la ville avait rempli son devoir, déclare qu'il lui serait impossible de renseigner le Conseil sur l'exactitude de l'assessement pour l'année 1867 payable en 1868, cela réclamant une investigation sur la propriété, dans chacun des districts d'assessement.

Le rapport mensuel du commissaire des rues dit que la triste situation des finances de la ville a empêché que tout nouveau travail ne fut entrepris dans ce département. C'est une économie dépla ces que d'ajourner nombre d'améliorations indispensables ultérieurement, telles que le curbage des canaux, l'érection d'un pont sur le nouveau canal dans la rue Claiborne, et l'ouverture de cette rue jusqu'à la rue Washington.

Le rapport se plaint également de ce que nombre d'employés de ce département n'ont pas été payés depuis deux mois.—Renvoyé aux comités des finances et des rues et jetées.

Relativement à une pétition de de B. Mathurin, offrant de prendre à bail le terrain situé devant le marché Poydras, le surveyor, d'après les conseils de l'avocat de la ville, recommande que ce terrain soit loué pour un terme de cinq ans, et publiquement adjugé.—Référé.

Le rapport du surintendant de l'Asile des aliénés est ensuite communiqué.

Nombre des pensionnaires

au 1er nov. 1867	108
et depuis pendant le mois	13
Total	121
Sortis de l'Asile en novembre	15
Morts pendant le mois	3
	18

Total des aliénés au 1er décembre 103

Une ordonnance du conseil des aldermen pourvoyant à la vente, pour un terme de vingt ans, du droit de poser deux rails de voie ferrée simple du coin des rues Canal et Rampart, au descendant St. Philippe et Marais jusqu'à Moreau, de la remontant Union jusqu'à Humanité, compte le Chemin de Gentilly jusqu'à celui du Bayou, descendant Esplanade jusqu'à Robineau et ensuite Bienville jusqu'au point de départ.—Renvoyé au comité des rues et jetées.

Une ordonnance du même Conseil, relative à l'établissement d'une voie ferrée dans Dumaine, Marais et autres rues, est également référée.

Une résolution du même Conseil, relative à la location des bureaux du jury, pour le terme d'une année, est aussi communiquée. Plusieurs amendements sont proposés, et la résolution est renvoyée à MM. les aldermen.

Une résolution du même conseil, exemptant la société bibliique du paiement des taxes de la ville, qui s'élèvent à $225, est également référée.

L'ordonnance relative à la vente des propriétés mobilières et immobilières de la ville dont il peut être disposé sans nuire au service public, revient du Conseil des aldermen qui refuse d'accepter l'amendement portant que le tiers de la somme serait payé en billets des Etats Unis.

L'ordonnance propose de placer ces ventes sous la direction du président du comité des finances, qui sera chargé de choisir les encanteurs, lesquels prélèveront 1½ pour cent de commission sur leurs recettes. Cette ordonnance ne devant agir qu'en l'absence de l'encanteur de la ville. Cette ordonnance est renvoyée au comité de conférence des deux Conseils.

L'ordonnance relative à la location des wharves pour le terme d'une année, revient du conseil des Aldermen qui refuse d'adopter les amendements proposés.

Une ordonnance est proposée par le comité financier, réduisant le nombre des policemen et le traitée de leurs appointements, ainsi que cases du maire et des fonctionnaires de la ville. L'ordonnance est renvoyée de nouveau au comité de finances, qui sera chargé de présenter un rapport à la prochaine séance. On trouvera dans notre partie anglaise le tableau des réductions proposées.

M. Sullivan propose une ordonnance pourvoyant au rachat des billets de la ville au mois en d'une émission de $3,000,000 d'obligations portant 6 p. c. d'intérêt. Ces obligations seraient remboursables en vingt ans, capital et intérêt, en or. Renvoyé au comité de finances.

Le conseil s'ajourne après s'être occupé de quelques autres affaires peu importantes.

—D'après des nouvelles arrivées de Saint Pétersbourg, et que cite l'*Indépendance belge*, la Turquie aurait acheté 50,000 fusils système Sayder. Au printemps 60,000 hommes d'infanterie turque seront pourvus de ces armes. Outre la ville d'Erzeroum, la ville de Kars sera fortifiée, de lourds canons rayés seront transportés de Constantinople en Asie Mineure.

Les correspondance parisienne du *Journal de Marseille* dit que le jour de la réception de M. Jules Favre à l'Académie française n'est pas encore fixé, et que la réception du P. Gratry précédera celle de l'éloquent orateur de la gauche. Le feuille belge ajoute que le discours de M. Jules Favre est entièrement achevé et qu'il ne contient pas un mot de politique, même par allusion. Consacré à l'éloge de M. Cousin et de la philosophie spiritualiste, il ressemble à ceux dont il a été dans le domaine élitéré des idées et des sentiments. L'illustre philosophe loué par l'orateur de la démocratie redoutable, ce sera un spectacle intéressant et qui pourra être instructif.

—Le *Courrier de l'Andelfat* un triste tableau de l'état dans lequel se trouvent le canton de Helécaire, et plus particulièrement ce qu'on appelle la plaine de Sauvb, à la suite d'une invasion de rats.

Ce pays est, en effet, inondé de petits rats qui, après avoir semé des dommages considérables dans la récolte de 1867, menacent déjà celle de 1868. En procédant aux semailles, les laboureurs voient leurs sillons envahis par ces rongeurs, et le grain consommé à peine de lever qu'il est détruit dans son germe.

Les fourrages naturels et artificiels sont également ravagés. La destruction atteint même les céréales, et, de crainte de pis, on se hâte de faire, 1868, le canton manque de grains pour les plantes et de fourrages pour les animaux.

Vos rédacteurs ne saurait trop entretenir de ce rats à la désagréable des deux dernières hivers; les faits est qu'elle atteint les proportions d'un véritable fléau, puisque, dans quelques communes, on dénombre plus d'un rat par hectare.

—Nous lisons dans l'*Union bretonne*, de Nantes :

"A la nombre des passagers embarqués par le *Lorraine*, se trouve Mme Miramon, veuve de l'un des deux vaillans généraux fusillés, en même temps que l'empereur Maximilien, à Queretaro.

"Mme Miramon vient se fixer en France avec ses enfans, rendus orphelins par la cruauté implacable de Juarez."

Le Combat de Mentana.

Le *Moniteur* publie le rapport suivant adressé au ministère de la guerre par le général de Failly, sur le combat de Mentana et de Monte Rotondo :

Monsieur le maréchal,

A mon débarquement à Civita Vecchia, le 29 octobre dernier, les premiers renseignements qui me furent fournis sur les bandes révolutionnaires contrastaient avec le gros de leurs forces, sous le commandement direct de Garibaldi, occupais, au nord de Rome, une position menaçante pour cette ville. Leurs avant-postes bordaient la rive droite de l'Anio et menaçaient Rome. Nos premières opérations devaient donc tendre à les en déloger et à les dégager des positions qu'ils occupaient. J'étais d'autant plus impatient de prendre l'offensive, que tout retard permettait aux bandes de s'y asseoir fortement.

Des que les forces réunies à Rome me parurent suffisantes, et de concert avec le ministère des armes commandant l'armée pontificale, les bases de l'opération furent arrêtées et leur exécution fixée au dimanche 3 novembre.

Le Tibre arrive à Rome en suivant une direction générale du nord au sud. A fort de distance de la ville, il reçoit, sur la gauche, un affluent considérable, l'Anio, avec lequel il forme un angle presque droit.

De la ligne de partage des eaux descendant de nombreux contre forts qui s'élèvent graduellement et forment autant d'excellentes positions défensives.

Sur l'un des contre forts qui vont vers le Tibre se trouvent situées les localités importantes de Mentana et de Monte Rotondo, gros bourgs entourés d'épaisses murailles, et couverts, au nord et au sud, par un terrain déchiré et d'un abord très difficile.

C'est là qu'était établi le quartier général de l'insurrection.

Deux routes conduisent de Rome à cette position : l'une longeant le Tibre, la voie ferrée de Rome à Florence et le pied des hauteurs ; l'autre, traversant l'Anio au pont dit Nomentana, se dirige sur Mentana, en suivant constamment la ligne principale de partage. Elle atteint sa plus grande élévation aux abords de Mentana, qu'elle domine du côté de Rome. Là était la clef de la position.

Deux colonnes furent mises en mouvement : l'une de 300 hommes de l'armée pontificale, sur la route de la vallée, avait pour objectif Mentana, pour mission de faire une diversion sur Monte Rotondo, pendant l'attaque principale qui devait avoir lieu sur les hauteurs qui avoisinent Mentana.

Une deuxième colonne prit la direction de cette localité. Elle se composait d'une avant-garde de 2,900 zouaves pontificaux, des carabiniers du Pape, d'une section de 4 pièces de montagne et d'un bataillon de 1er de ligne, d'un bataillon de 2e, de deux bataillons du 7e chasseurs, d'une demi-batterie du 12e d'artillerie, d'un détachement du génie et d'une section d'ambulance.

Toutes ces troupes, malgré une pluie d'orage assez abondante, se mirent en marche à cinq heures du matin.

La colonne principale, de Rome par la Porte Pin, traversa le pont Nomentana, que les avant postes garibaldiens avaient abandonné la veille, et vint se ranger à 4 kilomètres de la position sans être inquiétée.

Vers une heure de l'après midi, les avant postes garibaldiens, qui se trouvaient sur les bordant la route, ouvrirent le feu sur l'avant garde pontificale. Ces tiaillis furent rapidement et brillamment enlevés par les zouaves, qui parvinrent à s'établir sur les hauteurs qui dominent Mentana.

Pour soutenir ce mouvement offensif des zouaves et empêcher l'ennemi de déborder leur aile, le général de Polhes envoya à leur droite trois compagnies du 2e bataillon de chasseurs et deux bataillons du 1er de ligne et, à leur gauche, un bataillon du 2e, avec une pièce d'artillerie.

Le 1er de ligne prit position sur une hauteur, à une demi-portée de canon du village, et, bientôt nourri contre ce village avec deux autres pièces d'artillerie mises à sa disposition. Malgré les ravages que notre artillerie faisait dans les rangs ennemis, malgré l'incendie qu'elles allumaient dans une maison de la ville, le village, sortant de Monte Rotondo, vint occuper toutes les crêtes et les hauteurs qui dominent cette ville et sur la route de Mentana, entre San Sulpizio et Monte Rotondo.

La 1re compagnie et le bataillon de carabiniers pontificaux ayant beaucoup souffert, et l'ennemi opposant une résistance acharnée, le 1er de ligne se porte rapidement sur la gauche, descendit au pas redoublé les pentes de San Sulpizio, et, pour se soustraire aux boulets ennemis, se déploya, en traversant les colonnes des trois compagnies de droite. Puis, soutenu par les trois compagnies du 2e bataillon de chasseurs et avec l'ordre de ne point tirer, se bataille après avoir traversé le village de gauche des garibaldiens, pour menacer leur ligne de retraite sur Monte Rotondo. Cette manœuvre a le succès le plus complet. Les garibaldiens, en ensemble, ne nous coûta que 2 blessés et produisit sur les garibaldiens une impression telle, qu'ils se retirèrent en désordre complète. Les trois compagnies de droite se déployèrent alors et exécutèrent aussitôt sur les garibaldiens massés dans le village, sur la chaussée qui monte à Monte Rotondo, un feu de voltige, à une distance limitée, qui porta la mort et surtout la démoralisation parmi eux.

Le 1er de ligne, qui avait suivi cette ligne, se mit en marche sur celle des autres colonnes, s'arrêta et prit position pour attendre le mouvement offensif sur Mentana même.

Pendant que ces événements se passaient à la droite, le bataillon du 2e de ligne exécutait, à la gauche, un mouvement analogue. Il s'engageait vivement sur les positions bordées qui servent de ceinture au village, poussant de collines en collines, les tirailleurs ennemis et se rapprochant de la ligne principale de Mentana, qui soutenait un combat acharné contre l'attaque de centre, faite par l'armée pontificale. Laissant deux compagnies pour assurer ce retraite, le bataillon du 2e se porta vigoureusement en avant et compensant son infériorité numérique par une supériorité morale, maintenant le terrain que devait suivre la colonne ennemie, il parvint à la maintenir et à empêcher jusqu'à la nuit toute jonction avec les forces qui défendaient Mentana.

Après avoir fortement occupé les positions des deux ailes, les troupes du centre se sont jetées dans le centre. Une reconnaissance offensive fut poussée vigoureusement sur Mentana par les troupes pontificales qui avaient été désignées pour cette opération. Elle a pu se rendre compte de vous le dire, la nuit ne permit pas de pousser à fond l'opération, qui fut remise au lendemain.

Les bataillons du 1er et du 2e de ligne, qui étaient plus avancés, reçurent l'ordre de quitter leur position à la nuit et de se rallier, le 1er de ligne près de Cœ, et le 2e, près des bivouacs des zouaves pontificaux.

Toutes les troupes campèrent donc sur le champ de bataille, laissant leur grand quartier une demi-portée de fusil de Mentana et prêtes à recommencer l'attaque au point du jour.

La nuit se passa sans alerte.

Vers cinq heures et demie du matin, le lieutenant colonel Bressolles, du 50e, fit savoir qu'en visitant ses grand'gardes il avait cru remarquer que Mentana était évacué. Ordre lui fut donné d'en assurer militair